

SEANCE DU 1er AVRIL 2015

DÉCISION N° 2015 / 16 / PEDT / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TREPORT

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Président de la société Les Eoliennes en mer de Dieppe - Le Tréport du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/34/PEDT/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public et désignant Madame Laurence MONNOYER-SMITH comme présidente de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2015/2/PEDT/2 du 7 janvier 2015 désignant les autres membres de la commission,
- vu le dossier du maître d'ouvrage et le document de synthèse reçus le 25 mars 2015,
- vu les propositions de la présidente de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :


Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 24 avril 2015 au 31 juillet 2015. Les modalités d'organisation du débat proposées par la présidente de la commission particulière, sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT